



**INOCAP**  
*L'actif FCPI*



**INOCAP 7.1**



INOCAP 7.1 est un fonds commun de placement dans l'innovation investi à 60% minimum dans des entreprises innovantes, non cotées, comportant une part de risque. Le solde de 40% maximum est constitué de fonds communs de placement actions et monétaires.

**INOCAP est une société de gestion** dont l'équipe dispose d'une expérience dans la prise de participations dans des PME innovantes.

En souscrivant à INOCAP 7.1, vous bénéficiez de notre expertise, adossée à celle d'un groupe international reconnu.

**Actionnaire de référence** d'INOCAP, Raymond James est présent sur tous les métiers de la banque d'investissement depuis 45 ans aux USA et 20 ans en France.

Raymond James s'appuie sur un réseau de 2280 Bureaux à l'international et emploie 10000 collaborateurs dans le monde dont 100 à Paris.

#### ACCOMPAGNEMENT

des entreprises et de leur management dans leur développement futur.

#### OPPORTUNITES

d'investissement grâce aux réseaux de ses actionnaires, du groupe Raymond James et des membres de l'équipe de gestion.

#### DIVERSIFICATION

patrimoniale, comportant une part de risque, en investissant dans les PME innovantes.

#### DOUBLE AVANTAGE FISCAL

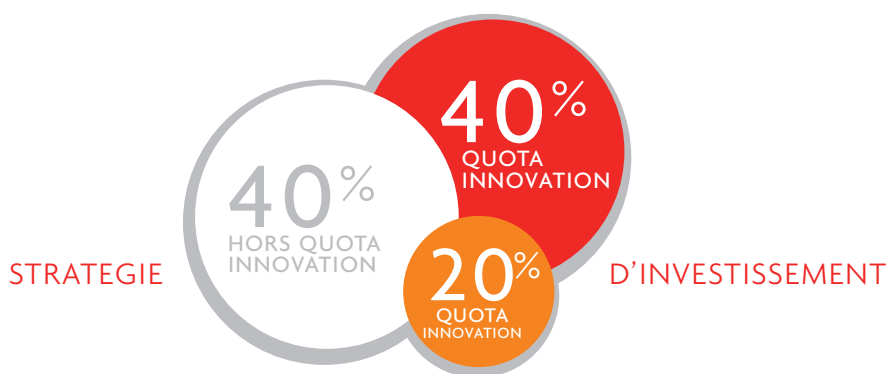
LE FCPI EST UN PRODUIT D'ÉPARGNE BÉNÉFICIAIRE D'UN CADRE FISCAL PARTICULIÈREMENT AVANTAGEUX :

Ces avantages résultent du caractère risqué de l'investissement dans des sociétés non cotées et sont soumis à la conservation des parts pendant 5 ans (8 à 10 ans pour INOCAP).

- Réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) de 25% du montant investi plafonnée à :

- 3 000 € pour un célibataire investissant 12 000 €
- 6 000 € pour un couple marié investissant 24 000 €

- Exonération totale de l'impôt sur les plus values (hors CSG-CRDS et prélèvements sociaux)



#### 40% GRANDES VALEURS

Une offre très concentrée. Pour la poche hors quota innovation, INOCAP a sélectionné en exclusivité les gammes OPCVM de deux gestionnaires de qualité :

Raymond James s'est construit une solide image de compétence dans le domaine de la gestion de portefeuille pour le compte d'institutions et de clients particuliers.

Cette activité, développée depuis près d'un demi-siècle, a été étendue au-delà des Etats-Unis, à travers notamment l'implantation d'une filiale en Europe: Raymond James Asset Management, installée à Paris depuis 1995.

Sycomore Asset Management, société de gestion créée en 2001 à l'initiative de cinq associés fondateurs.

Forte d'une trentaine de collaborateurs expérimentés et de plus de quatre milliards d'encours gérés, Sycomore figure aujourd'hui parmi les toutes premières sociétés de gestion indépendantes en France.

RAYMOND JAMES  
ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL



#### 20% MOYENNES VALEURS

Pour cette poche du quota innovant, investie en actions cotées sur les marchés européens dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 M€, INOCAP a confié un mandat à IT AM :

Son équipe de professionnels allie la double compétence industrielle et financière dans les domaines des technologies de l'information et des biotechnologies.

Elle est l'un des pionniers en Europe en créant, dès 1993, un fonds investi exclusivement sur ces valeurs. IT Asset Management est l'interlocuteur privilégié des grands institutionnels.



#### 40% PME

Pour la poche investie en entreprises innovantes non cotées, INOCAP a constitué une équipe composée de 3 personnes avec des compétences et des expériences complémentaires : marché actions, capital développement et banque de financement.

Les participations prises par l'équipe de gestion sont toujours minoritaires, tous secteurs innovants, avec une identification des potentiels de sortie à 3/5 ans.

L'équipe de gestion bénéficie également de l'expertise et des synergies du groupe Raymond James, présent en France depuis plus de vingt ans avec 8 lignes métiers : analyse, recherche, intermédiation, gestion actions, gestion action IT, épargne salariale, gestion privée et gestion de patrimoine.



La complémentarité des 4 équipes intervenant sur les différentes briques de gestion vous permet d'obtenir une optimisation du couple Sécurité / Performance.

Positionnée à mi chemin entre les offres mono et multigestionnaire, INOCAP 7.1 représente une alternative aux offres existantes depuis plusieurs années.

## AVERTISSEMENT

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation).

Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- le Fonds va investir au moins soixante (60) % des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant ayant moins de 2.000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales ayant des liens de dépendance avec une autre personne morale, dont au moins six (6)% dans des entreprises dont le capital est compris entre 100.000 et 2.000.000 d'euros. Les quarante (40)% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le Règlement et la notice du Fonds).
- la performance du Fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gains associées à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.
- votre argent peut être investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.
- pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de soixante (60)% précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long.
- le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- la souscription à des parts de FCPI comporte un risque de perte en capital.

## FRAIS

frais du FCPI	% ou montant maximum TTC	Base de calcul	périodicité
<b>Commission de gestion</b>			
Deux premiers exercices	3,55%	Montant total des souscriptions	annuelle
Exercices suivants	3,55%	Actif net	annuelle
Droits d'entrée	5% par part de catégorie A	Montant souscrit	une seule fois
Frais liés à l'établissement du fonds	0,85%	Montant total des souscriptions	une seule fois
Rémunération du dépositaire	0,10%	Montant total des souscriptions	annuelle
Autres frais de gestion	0,20%	Actif net	semestrielle
Rémunération du commissaire aux comptes	6450 €		annuelle
<b>Frais liés aux investissements</b>			
Deux premiers exercices	1,80%	Montant total des souscriptions	annuelle
Exercices suivants	0,50%	Montant total des souscriptions	annuelle

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du 1er exercice comptable

## SOUSCRIPTION

- Période de souscription : jusqu'au 31 décembre 2007 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2007. Fonds ouvert jusqu'au 31 décembre 2008
- Valeur de la part à la constitution : 100 €
- Souscription minimale : 1000 €
- Périodicité de calcul de valeur liquidative : semestrielle
- Durée du FCPI : 8 ans ( pouvant aller jusqu'à 10 ans )
- Rachats de parts : réalisables sur demande à partir du 01 janvier 2016 (sauf décès, invalidité, licenciement)
- Société de gestion : INOCAP SA
- Dépositaire : Société générale
- Commissaire aux comptes : KPMG
- Agrément AMF du 26 octobre 2007 ISIN : FR0010533588

## VOTRE CONSEILLER



40, rue la Boétie - 75008 Paris  
T. +33 (0)1 45 64 05 80 - F. +33 (0)1 45 61 64 94  
[www.inocap.fr](http://www.inocap.fr)  
Société de gestion agréée par l'AMF n° GP 07000051  
RCS : 500 207 873